

LA PRESSE EN REVUE...

LUNDI 21 SEPTEMBRE 2015

SOMMAIRE

- 1) Le PS s'agite
- 2) En chute...
- 3) Un peu marre de Macron
- 4) La pyramide salariale
- 5) Les maires rouspètent
- 6) Un vrai visage...

Gérard Diez La Presse en Revue

I) Pourquoi Cambadélis sort un un référendum de son chapeau



Jean-Christophe Cambadélis, le 8 septembre à Paris. Photo Jacques Demarthon.AFP

Le patron du PS annonce vouloir sonder «le peuple de gauche» pour savoir s'il est favorable ou pas à l'unité des partis de gauche pour les régionales.

Un référendum? C'est la dernière idée de Jean-Christophe Cambadélis pour tenter de rassembler les partis de gauche à trois mois des régionales. Le patron du PS appelle donc «le peuple de gauche» à se prononcer par «référendum» pour dire s'il est favorable ou non à l'unité des partis de gauche pour le scrutin de décembre.

D'où sort cette idée?

«La question sera assez simple, vous le verrez dans quelques jours: "oui ou non" à l'unité dès maintenant pour les élections régionales», a annoncé le premier secrétaire du PS devant la presse samedi à l'issue d'un Conseil national (le «Parlement» du PS, ndlr).

Depuis des semaines, Cambadélis, avec d'autres responsables socialistes, appelle en vain à l'unité les partenaires traditionnels du PS pour les régionales des 6 et 13 décembre prochain. Même François Hollande a alerté lors de sa conférence de presse: «Pour toutes les familles politiques, la dispersion, c'est la disparition.» Echec cuisant pour l'instant. Cet appel à l'unité ne prend pas. Dernier exemple en date: le vote des militants écologistes du Nord-Pas-de-Calais samedi dernier... Ils ont décidé de partir aux régionales avec le Front de gauche mais sans le PS. «L'idée du référendum a germé à ce moment-là», explique Juliette Méadel, porte-parole du PS, et visiblement enchantée. «C'est une idée magnifique, géniale. Les militants et les électeurs de gauche vont pouvoir dire ce qu'ils pensent sans passer par les partis.»

Quand et comment ?

Ce référendum-surprise, organisé à la va-vite, se déroulera sur trois jours, du 16 au 18 octobre prochain. Deux moyens de voter: soit en ligne, via un site internet dédié (qui est en cours de construction). Soit dans la rue, sur les marchés, avec des urnes installées là où les militants tractent habituellement. «C'est ouvert au peuple de gauche. La seule chose que l'on va demander aux votants, c'est qu'on laisse nom, prénom, adresse et surtout mail. Donc, cela permettra d'avoir un minimum de contrôle», a dit

Cambadélis. Et Juliette Méadel d'expliquer à Libération, que partout le vote sera «supervisé par la haute autorité du parti», sans que l'on comprenne bien comment.

R. La.

Et après ?

Quel peut donc bien être le poids d'un tel référendum? Première inconnue: la participation. Rien ne garantit en effet que les militants et électeurs de gauche se passionnent pour ce scrutin et votent en masse. «Nous prenons notre risque», a admis Cambadélis. «Nous ne pensons pas qu'il y aura dix millions de votants mais nous pensons que le débat, sur ces trois jours, sera très important et intense. Et il y aura là la possibilité pour l'électorat de se manifester», a plaidé le premier secrétaire. Surtout, se félicite d'avance Juliette Méadel, «ce vote nous permettra de savoir ce que pensent nos électeurs et nos militants.»

Imaginons, comme l'espère le patron du PS, une mobilisation massive avec un peuple de gauche favorable à l'unité... Cela aurait-il une quelconque influence sur les états-majors du Front de gauche et d'EE-LV? «Il faut permettre au peuple de gauche de dire: "ça suffit, les bisbilles des sommets d'états-majors"», juge Cambadélis. Tout le monde a compris que ces bisbilles ne portaient pas sur le fond, elles portaient sur les projets politiques d'organisation, c'est-à-dire de faire demain un Syriza ou un Podemos. Et qu'elles portaient aussi, tout le monde a compris, sur les postures en vue de l'élection présidentielle». La porte-parole Juliette Méadel ajoute: «Ce référendum n'est pas une déclaration de guerre. C'est simplement pour convaincre les partenaires de se mettre autour de la table et de discuter.» Et de se couvrir si d'aventure, les régionales étaient un fiasco, sur le mode «au moins, on aura essayé?»



II) François Hollande perd 1 point à 23%, Manuel Valls en perd 4 à 39%

Les cotes de popularité de François Hollande et de Manuel Valls sont en baisse en septembre par rapport à août, le chef de l'Etat perdant un point à 23% et son Premier ministre reculant de 4 points à 39%, selon le baromètre mensuel Ifop pour le Journal du Dimanche.

Selon ce sondage, 77% (+2) des personnes interrogées sont mécontentes de François Hollande comme président de la République.

Pour Manuel Valls comme Premier ministre, 60% (+4) se disent désormais mécontents.

Sondage réalisé par téléphone du 11 au 19 septembre auprès d'un échantillon de 1.931 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

nouvelobs.com

LAPRESSEENREVUE.EU

III) La gauche du PS n'en peut plus de la stratégie de « provocation » d'Emmanuel Macron

Le Monde.fr avec AFP



Pour la sénatrice Marie-Noëlle Lienemann regrette que M. Macron ne soit pas davantage sanctionné. « La stratégie d'Emmanuel Macron est bien connue », a-t-elle noté XAVIER LEOTY / AFP

Les propos d'Emmanuel Macron sur le statut des fonctionnaires qui ne serait plus « adéquat » pour certaines missions, rendus publics cette semaine par nos confrères de Challenges, a valu au ministre de l'économie une nouvelle salve de critiques en provenance de l'aile gauche du Parti socialiste.

Le député Laurent Baumel a fait une comparaison avec l'ancien ministre Arnaud Montebourg, qu'« on a fait partir pour moins que cela ».

« Emmanuel Macron, cela fait deux fois que l'exécutif est obligé de le recadrer, sur les 35 heures, puis maintenant sur le statut des fonctionnaires. Je me demande pourquoi on ne s'en sépare pas. Si ce qu'il dit n'est pas la ligne du gouvernement, il ne peut pas continuer tous les quatre matins à avoir des sorties de ce type et rester au gouvernement. Il faut une cohérence ».

Alors qu'il se trouvait à Tulle, M. Hollande a fait une mise au point, vendredi. Au moment de décerner l'Ordre national du mérite au directeur départemental de la cohésion sociale, il a loué en lui le « fonctionnaire d'Etat, un fonctionnaire attaché à son département de la Corrèze et, comme je le suis, attaché à son statut ». « Le président a préféré ne pas tarder à réagir car il ne voulait pas qu'un doute s'installe concernant le statut de la fonction publique », explique son entourage, sollicité par Le Monde. D'après l'Elysée, il n'y a pas eu d'échange entre MM. Hollande et Macron, ni d'agacement chez le chef de l'Etat après la nouvelle sortie du ministre de l'économie.

« Mais où est l'autorité ? »



« Pour cacher les échecs et l'absence de résultats de sa politique, il se détourne de sa mission de ministre et il fait de la provocation permanente à gauche. Et à chaque fois, Hollande et Valls recadrent. Mais où est l'autorité ? Il est temps que Manuel Valls et François Hollande demandent à Macron de démissionner. C'est le cafouillage et le bazar ».

Le premier secrétaire du PS, Jean-Christophe Cambadélis, s'est efforcé d'évacuer le sujet, expliquant brièvement que « le président a mis les points sur les i, le ministre estime avoir été trahi, il n'y a pas de raison de polémiquer ».

« Ça permet à Valls et à Cambadélis, à peu de frais, de paraître socialisto-compatibles », s'est moqué le député Emmanuel Maurel.

« C'est toujours le même procédé. Il y a la provocation de Macron, le recadrage de l'exécutif et le sermon de Jean-Christophe Cambadélis. Et circulez, il n'y a rien à voir. C'est navrant et lassant ».

Pour tenter de calmer le jeu, après avoir voulu dans un premier temps minimiser ses propos, le ministre est revenu sur la polémique, samedi, lors des Journées du patrimoine à Bercy. Après avoir dit aux journalistes qu'ils ne le feraient pas « tomber ni dans la langue de bois, ni dans la provocation », il a conclu :

« Pour nos concitoyens, pour le pays, et pour les fonctionnaires de Bercy, et moi j'en suis un, le débat vaut mieux que tout ce qu'on en fait ».

lemonde.fr

IV) Enquête sur les plus hauts salaires de la République

Par Laurent Mauduit

Mediapart a enquêté sur les rémunérations des hauts fonctionnaires les plus connus et révèle ce que gagnent certains d'entre eux, dont le gouverneur de la Banque de France, le vice-président du Conseil d'État ou encore le directeur du Trésor. Si les gros salaires de la République sont modestes par comparaison avec les outrances du secteur privé, ils sont parfois assortis de passe-droits surprenants et ne répondent à aucune cohérence.

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'est pas facile de découvrir combien gagnent précisément les dignitaires de la République. Comme s'il s'agissait d'un secret d'État, les chiffres ne sont pas publics, et il est difficile de les découvrir et de les agréger pour se forger une opinion sur la cohérence d'ensemble des plus hautes rémunérations et avantages consentis aux hauts fonctionnaires les plus influents. On en est donc réduit, le plus souvent, à surveiller les fuites qui apparaissent dans la presse. Ou alors à rassembler les confidences faites par quelques responsables publics plus transparents que d'autres...

À Mediapart, nous avons voulu en avoir le cœur net, et nous avons cherché à prolonger les enquêtes engagées les années antérieures par d'autres journaux. Et le résultat de nos investigations, conduites sur quelques-unes des fonctions les plus prestigieuses de la République, ne laisse pas d'étonner. Car il vient confirmer que ce secret, si méticuleusement entretenu, n'a strictement aucun sens, puisque, en fait, les hauts fonctionnaires parmi les plus influents ont des rémunérations plutôt raisonnables, et en tout cas qui n'ont pas connu les dérives extravagantes constatées dans les entreprises du CAC 40 ou dans la finance.

Ce secret est donc incompréhensible. D'autant qu'il a une conséquence absolument implacable : il y a quasiment autant de rémunérations que de hauts fonctionnaires. D'un poste à l'autre, il n'y a aucune harmonie ni cohérence, aucune logique ni justice. C'est le règne de l'arbitraire le plus total.

Quand on se plonge dans les textes législatifs, qui encadrent les rémunérations des hauts fonctionnaires, on pourrait certes penser qu'il y a une cohérence, parce que souvent, c'est la même référence qui revient : celle de la rémunération du vice-président du Conseil d'État, qui est fréquemment présentée comme la plus haute rémunération publique. C'est en effet comme cela que le législateur ou la puissance publique l'a

depuis très longtemps codifié. Le vice-président du Conseil d'État se situe en effet au sommet de la pyramide salariale, à l'échelon dit « hors échelle G ».

Veut-on ainsi savoir combien gagne le gouverneur de la Banque de France, Christian Noyer, qui occupe l'un des postes les plus importants dans la sphère publique – il devrait être incessamment remplacé par François Villeroy de Galhau – et qui siège aussi à ce titre au conseil de la Banque centrale européenne (BCE) ? C'est un décret du président de la République, Albert Lebrun, et du ministre des finances, Vincent Auriol, signé le 31 décembre 1936, qui l'a, la première fois, codifié, décret que l'on peut consulter ci-dessous, dans un document qui recense quelques-uns des textes historiques qui régissent la Banque de France :

Lois et décrets sur la Banque de France
by
Laurent MAUDUIT

<http://fr.scribd.com/doc/281634599/Lois-et-decrets-sur-la-Banque-de-France>

À l'article 21 de ce décret, il est en effet stipulé : « Le gouverneur reçoit annuellement de la Banque un traitement équivalent de celui du Vice-président du Conseil d'État ; les deux sous-gouverneurs reçoivent chacun un traitement équivalent à celui de Président de section du Conseil d'État. »

Or, depuis, la règle n'a jamais changé : c'est toujours le Conseil d'État la référence. Pour en trouver la confirmation, il suffit d'examiner l'article R142-19 du Code monétaire et financier. La formule n'a pas changé d'une virgule : « Le gouverneur reçoit de la Banque de France une rémunération d'activité équivalente à celle de vice-président du Conseil d'État ; les deux sous-gouverneurs reçoivent une rémunération équivalente à celle de président de section au Conseil d'État. »

Assez vite, nous nous sommes donc appliqués à découvrir en premier les rémunérations que pouvait bien percevoir Jean-Marc Sauvé, l'actuel vice-président du Conseil d'État. Et même si le montant n'avait jamais à ce jour été révélé, nous n'avons guère eu de difficulté à trouver que le montant total atteignait précisément 205 000 euros brut par an, sans prime complémentaire ni

avantage en nature. Et Jean-Marc Sauvé, qui est tout sauf un homme d'argent, n'a fait aucune difficulté pour nous confirmer que le chiffre était exact.

Le chiffre apporte donc une première indication : pour un très haut dignitaire de la République, il s'agit d'une somme raisonnable. Elle est en effet considérablement inférieure – moins de la moitié – au plafond de rémunération des PDG des entreprises publiques, fixé par le gouvernement. Et elle n'a naturellement rien à voir avec les milliards d'euros qu'engrangent, sans trop de scrupules, les mandataires sociaux du CAC 40, sous les formes les plus multiples, qu'il s'agisse de « golden hellos », de « golden parachutes », d'actions gratuites, de stock-options et autres retraites-chapeau.

298 000 euros pour le gouverneur de la Banque de France

Plusieurs dignitaires de la République ont donc des rémunérations proches de celle de Jean-Marc Sauvé. À titre d'illustration, le premier président de la Cour des comptes, Didier Migaud, n'a jamais fait mystère qu'il gagnait 14 500 euros net par mois, sans indemnité de logement, ce qui correspond à 174 000 net par an. Soit, en brut, un niveau sans doute quasi équivalent à celui de Jean-Marc Sauvé.

Soit dit en passant, il faut souvent avoir l'esprit public chevillé au corps pour rester du côté de l'intérêt général, quand le secteur privé sombre dans d'aussi spectaculaires excès.

Sans grande surprise, cette rémunération de référence est très proche de celle du président de la République. On se souvient en effet que dans un souci de transparence – et de communication ! –, François Hollande avait pris un décret, le 23 août 2012, pour promulguer des mesures tendant à abaisser fortement sa rémunération, et celle des ministres.

« Le Président de la République et les membres du Gouvernement reçoivent un traitement brut mensuel calculé par référence au traitement des fonctionnaires occupant les emplois de l'État classés dans la catégorie dite "hors échelle" », stipulait ainsi ce décret. Concrètement, François Hollande avait donc fixé sa rémunération à 14 910,31 euros brut par mois, soit près de 179 000 euros brut par an. Une rémunération très proche de celle du vice-président du Conseil d'État. Sauf

que le chef de l'État dispose en plus de son appartement de fonction à l'Élysée, d'un accès gratuit à la SNCF, de voitures de fonction avec chauffeurs, des avions de la République, de résidences secondaires fastueuses. Bref, cette somme, c'est juste de l'argent de poche...

Mais, c'est vrai, François Hollande est rentré dans la norme de la haute fonction publique française, alors que par contraste Nicolas Sarkozy disposait d'une rémunération considérablement supérieure, équivalente à 21 300 euros brut par mois et près de 256 000 brut par an, soit 30 % de plus.

On découvre pourtant très vite que la référence au Conseil d'État n'a, en réalité, aucune pertinence. Car il existe plusieurs centaines de hauts fonctionnaires – sans doute un peu plus de cinq cents – qui disposent de rémunérations considérablement supérieures à celles de Jean-Marc Sauvé. Voici ainsi ce que révélait, notamment, en mai 2012, une intéressante enquête de Challenges sur Ces fonctionnaires qui vont gagner plus que le président Hollande : « Ainsi, nos 181 ambassadeurs (y compris auprès des organisations internationales) touchent, en plus de leur traitement indiciaire (de 3 800 à 7 000 euros brut par mois en fonction du grade), une indemnité de résidence, qui varie selon le degré de risque et d'insécurité du pays en question, l'éloignement, les conditions sanitaires, le coût de la vie sur place, etc. Le montant des IR, qui évolue chaque année, est tenu secret et n'a été rendu public qu'en 2002 dans un rapport parlementaire. Mais, selon les informations obtenues par Challenges, le barème en vigueur au 1er octobre 2011 démarrait à environ 6 500 euros par mois en Tunisie pour culminer à 25 000 euros en Afghanistan. L'ex-coordonateur du renseignement nommé ambassadeur à Kaboul en février 2011, Bernard Bajolet, qui bénéficie du plus haut grade du Quai (ministre plénipotentiaire hors-classe), gagne ainsi plus de 32 000 euros brut par mois. »

Et puis, il y a surtout les hauts fonctionnaires de Bercy, notamment ceux des finances publiques, qui, dans le prolongement des passe-droits spectaculaires des anciens trésoriers-payeurs généraux, gagnent encore des rémunérations très fortement supérieures à cette barre des 205 000 euros brut par an, celle de la rémunération du vice-président du Conseil d'État.

Mais même si l'on scrute les autres rémunérations des plus hauts fonctionnaires parisiens, en mettant donc de côté les avantages concédés aux

expatriés, notamment dans les zones à risque ainsi que les avantages concédés aux privilégiés des finances publiques, il reste qu'il n'y a aucune cohérence ni logique dans les rémunérations des fonctionnaires les plus visibles. C'est en quelque sorte à la gueule du client.

On en a la confirmation d'abord avec ceux des hauts fonctionnaires qui ont accepté de rendre publique leur rémunération. Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, Pierre-René Lemas, ne fait ainsi pas mystère qu'il gagne 350 000 euros brut par an. Soit, cette fois encore, beaucoup moins que les PDG des entreprises publiques, alors qu'il est responsable d'un empire financier considérablement plus puissant que ceux de ses homologues.

Mais les incohérences vont encore au-delà. Car même dans le cas de la Banque de France, la similitude avec le Conseil d'État est trompeuse. Même si les rémunérations de Christian Noyer n'avaient jamais été révélées à ce jour, nous sommes parvenus à en prendre connaissance. Selon nos informations, le gouverneur de la Banque de France a en effet bel et bien une rémunération identique à celle du vice-président du Conseil d'État, mais, indemnités comprises, sa rémunération globale atteint 298 000 euros.

En soi, cette somme n'a rien de choquant. Cette rémunération est, de fait, elle aussi, largement inférieure au plafond de 450 000 euros qui s'impose aux patrons des entreprises publiques et sans commune mesure avec les rémunérations du secteur privé, notamment dans la finance. Elle est aussi dans la fourchette basse de la rémunération des gouverneurs des autres banques centrales nationales comparables en Europe. D'après les chiffres publics que nous avons pu consulter, le président de la BCE, Mario Draghi gagne ainsi 370 000 euros, le gouverneur de la Banque centrale de Belgique 550 000 euros et celui de la banque d'Angleterre – la City est folle ! – grimpe même jusqu'à 874 000 livres sterling, soit plus de 1,2 million d'euros. De source confidentielle à Bruxelles, nous sommes même parvenus à connaître une autre rémunération qui n'avait jamais été rendue publique, celle du gouverneur de la banque centrale d'Italie, qui atteint 495 000 euros annuels.

Nul ne peut donc jeter la pierre à Christian Noyer pour les sommes qu'il gagne, inférieures à celles de la plupart de ses homologues. Mais encore une fois, on peut lire dans son statut une partie de l'hypocrisie du système français, qui affiche de

grands principes mais souvent les foule aux pieds.

La hausse vertigineuse du salaire du directeur du Trésor

Si l'on poursuit la comparaison entre le statut, soi-disant équivalent, du vice-président du Conseil d'État et du gouverneur de la Banque de France, on découvre en effet une autre différence. Cette rémunération de 298 000 euros que gagne Christian Noyer ne prend pas en compte une indemnité de logement que le Code monétaire et financier prévoit. Au même article R142-19, il est en effet édicté ce qui suit : « Les dépenses de logement du gouverneur et des sous-gouverneurs sont prises en charge par la Banque de France. Une indemnité de fonction peut leur être allouée. » Or, cette indemnité de logement, dont ne dispose pas le vice-président du Conseil d'État, nous ne sommes pas parvenus à en connaître le montant.

Au total, il est donc probable que le gouverneur de la Banque de France perçoive une rémunération globale beaucoup plus proche de celle de Pierre-René Lemas, autour de 350 000 euros par an, sinon un peu plus, que de celle de Jean-Marc Sauvé. Ce qui, encore une fois, n'a sans doute rien d'excessif, compte tenu du niveau de responsabilité qu'induisent ces fonctions, mais ce qui confirme l'absence totale de souci de cohérence de la part de l'État.

Cette incohérence d'un poste à l'autre va d'ailleurs encore au-delà. Et le statut du gouverneur de la Banque de France en est toujours une illustration. Lorsque le Front populaire a croisé le fer contre les « 200 familles » qui contrôlaient une Banque de France encore privée, il a rejeté la solution de la nationalisation – qui n'interviendra qu'à la Libération. Mais il a pris des mesures énergiques pour donner plus d'indépendance à la banque et couper en partie le cordon qui la liait aux milieux d'argent. Dans cette logique, une mesure a ainsi été prise, pour préserver les gouverneurs de tout potentiel conflit d'intérêts, consistant à maintenir pendant un temps leurs rémunérations à la fin de leur mandat. Cette disposition figure dans le décret du 31 décembre 1936 que nous avons reproduit plus haut, en son article 28 : « Le Gouverneur et les sous-gouverneurs qui cessent leurs fonctions continuent à recevoir leur traitement pendant trois ans, sous la réserve qu'ils n'occupent, pendant cette période, aucun emploi public. Il leur est interdit, en outre, pendant le même délai, de

prêter leurs concours à des entreprises privées et de recevoir d'elles des rémunérations pour conseil ou travail. »

Or, quatre-vingts ans plus tard, dans un contexte qui n'a plus rien à voir, cette disposition est toujours en vigueur. On en trouve mention dans le dernier paragraphe de l'article L142-8 du même Code monétaire et financier: « Le gouverneur et les sous-gouverneurs qui cessent leurs fonctions pour un motif autre que la révocation pour faute grave continuent à recevoir leur traitement d'activité pendant trois ans. Au cours de cette période, ils ne peuvent, sauf accord du conseil général, exercer d'activités professionnelles, à l'exception de fonctions publiques électives ou de fonctions de membre du gouvernement. Dans le cas où le conseil général a autorisé l'exercice d'activités professionnelles, ou s'ils exercent des fonctions publiques électives autres que nationales, le conseil détermine les conditions dans lesquelles tout ou partie de leur traitement peut continuer à leur être versé. »

On pourrait certes estimer que si la raison d'origine, qui a conduit à cette disposition exceptionnelle, n'existe plus, d'autres arguments peuvent plaider pour sa conservation. Ce maintien de traitement, qui s'applique d'ailleurs à la BCE également, pourrait répondre au souci de préserver l'indépendance du gouverneur (elle prévient tout risque de complaisance dans l'espoir d'obtenir en retour une autre fonction à l'issue du mandat). Elle peut être aussi conçue comme la contrepartie de l'interdiction qui est faite au gouverneur, par le même article 142-8 du Code monétaire et financier, d'exercer au cours de ladite période de 3 ans toute activité professionnelle (à l'exception de fonctions publiques électives ou de fonctions de membre du gouvernement).

Mais alors, si telle était la justification de ce maintien, pourquoi d'autres hauts fonctionnaires ne disposeraient-ils pas d'une disposition de même nature ? La situation entre le gouverneur de la Banque de France n'est pas strictement identique à celle d'un directeur du Trésor, pour prendre cette comparaison, car les métiers interdits à la fin du mandat sont beaucoup plus larges dans le premier cas que dans le second. Mais la question reste entière : pourquoi un seul haut fonctionnaire dispose-t-il du maintien de sa rémunération pendant trois ans, alors qu'une mesure, même moins avantageuse, n'a jamais été envisagée pour tous les autres hauts fonctionnaires, qui s'exposent aux foudres du

Code pénal, s'ils n'y prennent pas garde ? On peut d'ailleurs observer que les membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) qui arrivent en fin de mandat sont soumis à une interdiction très stricte : ils ne peuvent travailler dans les trois années qui suivent dans une société audiovisuelle placée sous la surveillance du CSA, mais dans le même temps leur salaire n'est maintenu que pendant un an. Pour beaucoup d'entre eux, l'histoire est donc souvent la même : un an de salaire, deux ans de... Pôle emploi ! Pourquoi donc trois ans de salaire dans un cas et seulement un an dans l'autre ? Ainsi sombre notre République, rongée par les passe-droits et les inégalités...

Quoi qu'il en soit, dans ce grand désordre, chacun est renvoyé à sa morale personnelle. Certains abusent des avantages dont ils profitent, d'autres y renoncent. Selon ce que nous avons pu savoir, Christian Noyer, qui pourrait cumuler, à partir d'octobre prochain, sa retraite et le maintien de sa rémunération pendant trois ans, y a renoncé. Quand il abandonnera son poste de gouverneur à François Villeroy de Galhau, il profitera ainsi du maintien de sa rémunération pendant trois ans, mais ne fera jouer sa retraite qu'à cette échéance.

Cette absence de mise en cohérence donne parfois le sentiment que si les hauts fonctionnaires français ne sont pas trop payés, la gestion de leur carrière confine à l'absurde. Et ce qui est vrai quand on dresse le tableau d'ensemble de la haute fonction publique l'est tout autant lorsque l'on scrute les pratiques d'une direction ou d'un service à l'autre.

Un seul exemple, celui du directeur du Trésor. Selon les informations confidentielles dont nous disposons, l'actuel directeur du Trésor, Bruno Bézard, dispose d'une rémunération qui avoisine 190 000 euros net par an, soit plus de 15 800 euros net par mois. Mais son prédécesseur, Ramon Fernandez, lui, gagnait considérablement moins : de l'ordre de 114 000 euros net par an. On peut certes estimer que l'actuel patron du Trésor est plus âgé que ne l'était son prédécesseur ; qu'il a peut-être plus d'expérience, et qu'il a en particulier été au préalable le patron de la gigantesque administration des impôts. Mais cela ne suffit pas à comprendre la raison pour laquelle Bruno Bézard a profité d'une si forte augmentation de sa rémunération. Ce qui s'est su à la direction du Trésor et ce qui a été très mal vécu par de nombreux hauts fonctionnaires.

Car c'est le risque de cette pétaudière qu'est la

très haute fonction publique : comme les promotions sont le plus souvent le fait du prince, comme les rémunérations sont sans la moindre cohérence et considérablement inférieures aux pratiques corruptrices du secteur privé, la tentation peut être forte d'abandonner le service de l'intérêt général.

Car tout est là ! Sous les coups de boutoirs du capitalisme néolibéral, l'État se disloque, s'appauvrit et refuse d'afficher la moindre ambition. Et ceux qui ont le courage de ne pas répondre aux appels incessants de la finance, qui vient en particulier faire son marché à Bercy, éprouvent souvent un sentiment d'injustice, même si leurs rémunérations sont supérieures au commun des mortels...

mediapart.fr

V) Les maires mobilisés contre la baisse des dotations de l'Etat

Par latribune.fr



Les maires protestent contre la baisse des dotations qui représentent un manque à gagner de 28 milliards d'euros sur quatre ans pour les collectivités. (Crédits : © Stephane Mahe /

A trois mois seulement des élections régionales, les maires ont appelé à la mobilisation ce samedi pour dénoncer les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat sur les services de proximité rendus à la population.

LAPRESSEENREVUE.EU

L'Association des maires de France (AMF) présidée par François Baroin (édile de Troyes et ancien ministre des Finances de Nicolas Sarkozy) a appelé les citoyens à se mobiliser ce samedi 19 septembre sur tout le territoire afin de dénoncer la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales qui mettent en péril les services publics.

Dans un communiqué, l'AMF s'est félicité ce samedi après-midi de la mobilisation "de dizaines de milliers d'élus locaux dévoués à leur mission", et s'engage à maintenir le mouvement de protestation jusqu'au 98e congrès des maires qui se tiendra du 16 au 19 novembre à Paris.

Asphyxie des communes

Les maires de France ont fait les comptes, et ne céderont pas. Ils estiment que la baisse des dotations de l'Etat représentent un manque à gagner (sur quatre ans, de 2014 à 2017) de 28 milliards d'euros pour les collectivités locales territoriales, et 15,8 milliards d'euros pour les communes. Une situation jugée inacceptable par les édiles de France qui demandent une réduction des volumes, ainsi qu'une révision du calendrier.

L'association, qui regroupe plus de 90% des 36.000 maires toutes tendances confondues, entend continuer "à dialoguer avec l'Etat" et faire de son congrès mi-novembre à Paris le "point d'orgue" de cette mobilisation.

La réponse de Hollande aux édiles

Hier, à la veille de cette journée de mobilisation nationale, François Hollande s'est adressé aux maires en appelant "tous les acteurs publics" à faire des "économies":

"L'Etat fait des économies pour que nous puissions moins exiger des Français en termes de prélèvements et davantage soutenir l'activité productive et l'emploi, donc tous les acteurs publics doivent faire des économies", a-t-il déclaré à son arrivée à Gros-Chastang (Corrèze) où il inaugurerait une centrale solaire.

Le chef de l'Etat -ancien maire de Tulle et président du Conseil général de Corrèze- a rappelé qu'il savait lui-même, de par son expérience, "ce que c'est de pouvoir animer un territoire avec des moyens qui sont forcément limités". Pour autant, le chef de l'Etat a estimé avoir déjà apporté "une réponse" aux maires en promettant un milliard d'euros supplémentaires

pour les collectivités locales dans le budget 2016, en accélérant le remboursement de la TVA à ces collectivités ou en réduisant les normes qui leur sont imposées.

Hausse de la fiscalité dans les communes

Ce geste suffira-t-il à satisfaire les maires ? Pas si sûr. Un rapport sénatorial sur l'évolution des finances locales, publié le 9 juillet, note que près de la moitié des collectivités territoriales ont choisi de diminuer leurs investissements dans leur budget 2015 pour compenser la baisse de leurs ressources. Un tiers a ainsi choisi de réduire les dépenses de fonctionnement, alors que 13% ont opté pour une hausse de la fiscalité. A l'instar de Toulouse, Bordeaux, Clermont-Ferrand ou encore Lille, comme le note le Figaro ce samedi 19 septembre. Le journal précise que plus d'un tiers des grandes villes françaises ont augmenté leurs impôts en 2015, en moyenne de 1,8%, selon une étude du Forum de gestion des villes et des collectivités territoriales.

Les rapporteurs, eux, ne remettent pas en cause la nécessité de réduire la dépense publique, mais s'inquiètent de "l'absence de visibilité" des élus locaux. "Les deux tiers des collectivités locales vont se trouver structurellement dans le mur en 2017", résumait alors le sénateur, Philippe Dallier (Les Républicains), à l'origine du rapport.

Manœuvre électoraliste ?

Dans une interview accordée à la Gazette des Communes, Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation, met en garde contre les "doubles discours" et pointe le rôle de François Baroin, président de l'AMF et "ancien ministre des Finances de Nicolas Sarkozy", dans la mobilisation.

Elle rappelle également les objectifs du gouvernement : "si on veut faire 50 milliards de baisse de dépenses publiques" d'ici 2017, comme s'y est engagé le gouvernement, "il est impossible de le faire sans toucher aux dotations". Selon la ministre, il ne devrait pas y avoir cette année plus d'"une trentaine de communes en grave difficulté budgétaire" sur plus de 36.000.

VI) Le vrai visage d'Emmanuel Macron

Jean-Emmanuel Ducoin



afp

Éditorial de Jean-Emmanuel Ducoin. Nous connaissions déjà pas mal le vrai visage d'Emmanuel Macron ; il nous apparaît cette fois de manière encore plus éclatante. Avec lui, le libéral est d'abord et avant tout libéral, même paré d'une étiquette de « socialiste », dont il ne reste manifestement rien.

Dans l'exercice de sa fonction à la tête de l'économie française et d'une des administrations les plus régaliennes qui soient, Emmanuel Macron possède une double particularité. Primo, il se prend pour ce qu'il n'est pas : un ministre de gauche. Secundo, il nous prend pour ce que nous ne sommes pas : des imbéciles. Dans les deux cas, même si tout est affaire de regard et d'oreille, le spectacle affligeant de sa soi-disant « libre-parole » a quelque chose de bestial. Emmanuel Macron se plaît à danser sur le fumier de l'époque, où il puise l'essentiel de ce qu'il considère comme du « courage politique », mais qui, admettons-le, ressemble à s'y méprendre à de la vanité sitôt dissoute dans l'acide financier. Voilà donc l'homme « moderne », libéral et idéologiquement compatible avec le capitalisme, qu'il affirmait vouloir, il y a quelques mois, « façonner à l'image de nos ambitions ». Après ses critiques sur les 35 heures, fin août, c'est sur le statut des fonctionnaires que ledit ministre « de gauche »

cogne à tour de bras. Lors d'un débat organisé par le think tank En temps réel, M. Macron a donc remis en cause le statut des agents de la fonction publique, qui, selon lui, ne serait « plus adapté au monde tel qu'il va » et « surtout plus justifiable »...

Macron se défend aujourd'hui et accuse des journalistes d'avoir trahi le secret d'une discussion « off the record » (hors micro). Ses propos étaient du « off ». Et alors ? A-t-il dit, oui ou non, ce qu'il a dit ? La réponse est formelle : oui. Il pense donc ce qu'il a dit. Cela suffit à nous convaincre que, décidément, ce ministre-là mérite non seulement la défiance du peuple de gauche – il existe encore – mais également sa colère et pourquoi pas une forme de mépris. Car le recadrage de Hollande, puis de Valls ce dimanche, ne suffira pas. Il n'y a pas la parole « off » où l'on dit ce qu'on pense, et la parole « on » où l'on se cache derrière des mots.

Nous connaissions déjà pas mal le vrai visage d'Emmanuel Macron ; il nous apparaît cette fois de manière encore plus éclatante. Face à l'ampleur de la crise, un homme authentiquement de gauche proposerait prioritairement de réinvestir le champ des idées et des principes fondateurs du pacte républicain et de la

citoyenneté, autrement dit, il chercherait à sécuriser et à améliorer la situation sociale de l'ensemble des salariés, tout en respectant la spécificité des missions de l'agent public, plus que jamais indispensable. Macron préconise tout le contraire. Rien d'étonnant. Avec lui, le libéral est d'abord et avant tout libéral, même paré d'une étiquette de « socialiste », dont il ne reste manifestement rien.

l'Humanité.fr

A Suivre...
La Presse en Revue